

## Quand les forces de l'ordre sèment le désordre Tour d'horizon de quelques situations problématiques

**La mort de Georges Floyd aux Etats-Unis, étouffé sous le genou d'un policier blanc, a suscité d'importantes manifestations de protestation et de colère qui ont secoué les cités d'Amérique et d'Europe, après avoir engendré d'importants désordres à Minneapolis, la ville où vivait cet Afro-américain. « Black Lives Matter », ce slogan n'est pas nouveau : il résonne depuis quelques années à chaque « bavure » des forces de police à l'encontre de personnes fragilisées, discriminées ou racisées. Notre propos ici n'est cependant pas seulement de dénoncer les violences des forces de l'ordre mais d'examiner d'autres aspects problématiques du fonctionnement de la police à travers quelques exemples particuliers, et d'interroger la réponse des institutions judiciaires et politiques.**

La liste des interpellations policières qui ont mal tourné est longue ; quelques noms jalonnent ce parcours sombre, même en Suisse, tel celui de Mike Ben Peter interpellé violemment à la gare de Lausanne en 2018, décédé le lendemain au CHUV ; celui de Lamin Fatty, mort dans sa cellule à la prison du Bois Mermet après avoir été arrêté par erreur, emmené au CHUV, puis livré par l'hôpital aux forces de police ; Hervé Madundu tombé sous les balles de la police à Bex ; et en France, Adama Traoré, mort en 2016 suite à son interpellation par les gendarmes dans une banlieue française. Et bien d'autres.

Les comportements problématiques et les violences des agents ne se caractérisent pas seulement par des actes attentatoires à l'intégrité physique et à la vie de ceux qu'ils interpellent, mais aussi par des agressions verbales, des insultes, des propos racistes, du harcèlement. Et surtout par une suspicion constante liée au profilage racial. Certes les victimes ne sont pas tous des enfants de chœur, mais leur dangerosité est souvent évaluée en fonction de leur situation sociale ou de leur appartenance à des groupes marginalisés, ce qui entraîne des réponses souvent disproportionnées. S'intéresser à ce sujet, c'est analyser l'impact des agissements des forces de l'ordre non seulement sur le système

pénal, mais aussi sur l'ensemble de la société en suscitant en retour une escalade de désordres et de violences.

### **De la bagarre de quartier aux manifestations de rue**

Pour partir d'un exemple révélateur des interactions entre une population marginalisée et les forces de police, arrêtons-nous un instant sur un incident relativement bénin arrivé récemment à Aigle (VD)<sup>1</sup>. Appelés pour mettre fin à une bagarre entre jeunes fortement alcoolisés dans un quartier où vivent de nombreux migrants, des agents se sont trouvés face à quatre hommes, un Ivoirien, un Brésilien et deux Portugais capverdiens, non impliqués dans la bagarre et qui s'efforçaient de la calmer. C'est à l'un d'eux que s'en est pris un policier avec des propos xénophobes à connotation raciste qui ont mis les quatre hommes en position de riposte par la force. A partir de là la situation dérape. Les agents font venir des renforts pour les maîtriser. Un tiers filme la scène sur son téléphone et poste la vidéo sur snapchat. La vision de huit policiers s'en prenant à des hommes de couleur, a fait accourir d'autres jeunes munis de pierres qu'ils ont lancées contre les agents. « A l'ère post-George Floyd, la pression lors des arrestations d'hommes noirs est devenue considérable. Elle est décuplée lorsque des tiers filment

la scène avec leur smartphone », remarque un représentant des autorités locales. Celles-ci semblent néanmoins tenir à rassurer tout le monde : le quartier n'est pas plus problématique qu'un autre, et s'il y avait eu abus de violence de la part des policiers les vidéos en auraient témoigné, ce qui n'est pas le cas. Volonté de banaliser l'affaire tout en soutenant la police ?

Dans son film « Un pays qui se tient sage », David Dufresne présente des images bien plus fortes de violences policières à l'encontre des gilets jaunes : coups de matraque et tirs de projectiles causant parfois des mutilations. Selon ses déclarations au Courrier<sup>2</sup>, il entend « montrer sans filtre l'action de la police, ce bras armé de l'Etat accompagné de discours martiaux ». A son avis, l'affirmation souvent répétée selon laquelle l'Etat doit avoir le monopole de la violence interroge la démocratie parce qu'elle incrimine toute forme de violence, même défensive, voire symbolique, à l'encontre de la police. C'est bien ce que laisse penser la remarque d'un député de la REM : « ce film va faire mal à la police, et s'il fait mal à la police, il fera mal à la République ». Pour le réalisateur, c'est du chantage : si critiquer la police c'est critiquer la démocratie, on ne peut plus rien faire. Le film ne se focalise pas que sur les manifestants : il montre aussi la

présence policière dans les quartiers, en particulier l'image d'une classe de lycéens maintenus à genoux, mains sur la tête, sous la surveillance de policiers armés de matraques dont l'un ricane : « voilà une classe qui se tient sage ». « Les quartiers ont servi de laboratoire pour développer les pratiques appliquées aux gilets jaunes, estime le journaliste Taha Bouhaf qui s'exprime dans le film, parce que les habitants des quartiers sont considérés comme moins que des sous-citoyens ».

Plusieurs observateurs notent que « violence policière » est un mot tabou : quand les choses tournent mal et qu'il y a mort d'homme, la police et les autorités utilisent plutôt le terme de « bavures ». « Voir ce documentaire, affirme encore David Dufresne, c'est se confronter à la froide machine répressive et déchaînée d'un Etat incapable d'entendre la souffrance sociale. C'est se poser la question de la légitimité ou de la légalité de la violence. Celle d'un pays qui

« Plusieurs observateurs notent que violence policière est un mot tabou : quand les choses tournent mal et qu'il y a mort d'homme, la police et les autorités utilisent plutôt le terme de bavures »

protège les biens et les commerces avant ses citoyens et citoyennes ». « Cette violence d'Etat en appelle une autre, ajoute-t-il, celle, ritualisée, qui s'exprime dans les manifestations ». De fait, selon lui, il y a trois formes de violence : la violence institutionnelle, la violence « révolutionnaire » et la violence répressive. Mais « la troisième étouffe la seconde en soutenant la première ». Il existe en effet une contre-violence, par exemple celle qui a conduit à l'attaque d'un commissariat par des tirs de mortier et des barres de fer dans les environs de Paris. [voir encadré].

## **Profilage racial et racisme anti-noirs : partialité de la justice ?**

En Suisse, le collectif Kiboko, qui lutte contre le racisme anti-noirs et les violences policières, s'est penché sur le cas de plusieurs victimes dont celui de Mike Ben Peter, mort selon lui « parce qu'il était Noir et en situation irrégulière ». Il déplore l'absence de volonté politique de prendre en main ce problème et de le résoudre. Il exige la

version. Pour lui, ce changement dénote un parti pris en faveur des policiers, qui s'expliquerait par le fait que la spécialiste de l'institut de médecine légale, auteure du rapport, a « des liens étroits avec la police, à la fois privés et professionnels »<sup>4</sup>, notamment en tant qu'intervenante à l'académie de Savatan, lieu de formation pour les policiers. La seconde analyse d'autopsie disculpe donc les agents, alors même que

### **« Un commissariat attaqué à coups de barres de fer dans la banlieue parisienne »**

Récemment deux policiers ont été violemment agressés dans le Val d'Oise, et trois jours plus tard, c'est le commissariat de Champigny sur Marne qui a été pris pour cible, « visé par des tirs de mortier d'artifices et attaqué par une quarantaine d'individus armés de barres de fer qui ont tenté d'y pénétrer ». Un incident dans le quartier, après beaucoup d'autres, imputés aux gardiens de l'ordre, en serait la cause. C'est la troisième fois que ce poste est attaqué. L'ancienne ministre Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, dénonce ces « scènes de guerre intolérables ». Elle estime que « la police municipale devrait être armée pour faire face à ces situations ». Quant au ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, il se veut rassurant : « Les petits chefs de gang n'impressionnent personne ». Il réaffirme son « soutien total aux policiers »

Mais le syndicat de la police exige davantage de l'Etat : « Il est grand temps que le gouvernement se saisisse des violences commises contre les forces de l'ordre. Plus personne ne les respecte et le gouvernement n'a pas réussi à inverser cette tendance ». La question de la sécurité publique se retrouve donc au cœur du débat politique français.

Source : 24 Heures ; Yannick Van der Schueren ; 12.10.20

suspension des policiers impliqués et la mise sur pied d'un organe indépendant « prenant en charge les plaintes contre les abus policiers »<sup>3</sup>. La mort de Mike fait l'objet d'une procédure judiciaire encore en cours, mais le rapport d'autopsie fait problème. Dans un premier temps, explique l'avocat de la famille, Me Ntah, il reconnaissait que le placage ventral, qui a été lourdement infligé à cet homme, comporte des risques d'étouffement potentiellement mortels, mais cela n'apparaît plus dans une deuxième

ces derniers reconnaissent avoir eu conscience du risque. Mais l'avocat des policiers ne voit pas le problème : « un médecin légiste est forcément amené à collaborer avec la police dans le cadre d'enquêtes pénales. (...) convoquer des experts extérieurs serait non seulement compliqué, mais disproportionné »<sup>5</sup>. « Si les déclarations de [l'auteur de rapport] concernant le placage ventral sont validées demain, estime en revanche Me Ntah, on pourra enseigner à Savatan que la meilleure technique

pour arrêter quelqu'un est de le mettre sur le ventre et d'appuyer sur son dos. C'est un enjeu de sécurité publique ».

« Le collectif Kiboko qui lutte contre le racisme anti-noirs et les violences policières, exige la suspension des policiers impliqués et la mise sur pied d'un organe indépendant »

S'il est difficile pour les victimes de violences policières ou leurs proches de se faire entendre et d'obtenir gain de cause auprès des autorités ou devant un tribunal, c'est encore plus périlleux pour un membre d'un corps de police. Un brigadier-chef de la section d'arrêts au sein du Tribunal de Paris en a fait la douloureuse expérience en dénonçant des actes de maltraitance et de racisme de la part de ses collègues policiers<sup>6</sup>. Depuis 2017 il dit avoir été témoin de « vols sur les personnes déferées (argent, matériel électronique) » et il constate l'existence d'un « système rodé de maltraitance (privation d'eau et de nourriture, propos racistes et homophobes) ». Le brigadier a alerté sa hiérarchie en 2018. En 2020, constatant que rien ne se passait, il a contacté la presse. Depuis, il subit menaces et représailles. Le ministre de l'intérieur lui reproche d'avoir trop tardé à dénoncer ses collègues et évoque la possibilité de sanctions contre lui. Aucun agent incriminé n'a été sanctionné jusqu'ici. Certains ont même été promus. Aujourd'hui, « alors que l'exécutif multiplie les messages de soutien aux forces de l'ordre », le Parquet de Paris ouvre enfin une enquête pour « violences volontaires par personnes dépositaires de l'autorité publique et injures non publiques à caractère raciste »<sup>7</sup>. La démarche de ce brigadier est rare, et elle lui coûte cher : « À partir du moment où tu dénonces un problème dans la police, tu deviens le problème », constate-t-il, amer<sup>8</sup>.

Autre facette des mêmes réalités : les femmes policières se plaignent des comportements sexistes de leurs collègues masculins. Selon une récente enquête parue dans Le Temps<sup>9</sup> elles font état de harcèlement, de gestes et de propos déplacés. Tout indique qu'elles se heurtent à une certaine indifférence de la hiérarchie, voire à une fin de non recevoir. « La police est un milieu d'hommes, il faut l'habituer ! », lâche un supérieur à une agente. Un autre va plus loin en faisant remarquer à sa subordonnée qu'« elle ferait mieux de s'intégrer au groupe plutôt que de critiquer ses coéquipiers ! ». La plupart des policières rencontrées sont issues de l'académie de Savatan, « plusieurs fois épinglée pour ses manières de procéder trop « militaires » et notamment sexistes », note la journaliste du Temps, qui reconnaît toutefois que le concept de formation a été revu. Selon les policiers eux-mêmes, il y aurait un « effet de groupe » : ceux qui s'en distancient sont vite mis de côté. Surtout, les policiers n'aiment pas que des collègues se plaignent au chef. « L'esprit de corps comporte deux notions, dit l'un d'eux : celle de servir de manière commune la population et celle de se soutenir ». Dans ces conditions, on comprend

« Autre facette des mêmes réalités : les femmes policières se plaignent des comportements sexistes de leurs collègues masculins. elles font état de harcèlement, de gestes et de propos déplacés »

que les femmes concernées hésitent à porter plainte contre des collègues. Elles finissent parfois par quitter la profession. Apparemment, il ne s'agit pas de cas isolés, mais d'un système dans lequel ces comportements deviennent répétitifs. « A quoi cela sert-il de signaler des cas, de s'engager dans de longues procédures, si tous les autres y participent ? », remarque

une policière. Soyons justes : le commandant de la Police municipale lausannoise s'insurge contre cet état de fait : « Je ne peux pas admettre qu'un policier qui est là pour protéger le [!] citoyen victime de harcèlement se comporte lui-même en harceleur à l'interne » avoue-t-il au Temps. Et d'ajouter : « Il est regrettable que des policières dont le travail est justement, entre autres, d'enregistrer des dépôts de plainte de citoyen-nes aient ce sentiment [d'inutilité de la plainte] ».

Dans son dernier livre « Mort d'un voyageur », paru en mars 2020, Didier Fassin se livre à une contre-enquête minutieuse et percutante sur la mort d'un jeune homme appartenant à la communauté des gens du voyage, abattu par une équipe de policiers lourdement armés<sup>10</sup> [voir l'encadré ci-après]. Il passe au crible tous les éléments de l'enquête pour tenter de comprendre pourquoi la version des faits donnée par les policiers diverge totalement de celle des proches du « voyageur », témoins (partiels) du drame. Il s'interroge dès lors sur la place du mensonge dans la procédure d'enquête : « Il est des situations, écrit-il, dans lesquelles les mensonges des agents des forces de l'ordre s'avèrent particulièrement nécessaires : c'est ce qu'on qualifie couramment de bavures, mais qu'il est préférable de désigner tout simplement sous le nom de violences ». « En justice, ajoute-t-il, certains auteurs de mensonges ont plus de chances que d'autres de ne pas être démasqués en raison de leur statut et de leurs ressources sociales ».

« Les déclarations des agents des forces de l'ordre sont presque automatiquement tenues pour vraies en raison du fait qu'ils sont assermentés et qu'ils s'adressent à d'autres assermentés (juges, procureurs) ». A cela s'ajoute l'esprit de corps « qui les conduit presque systématiquement à venir appuyer ce que disent leurs

collègues soupçonnés d'avoir commis un acte répréhensible». Cet a priori de crédibilité a des conséquences mesurables : l'auteur cite en exemple les Etats-Unis où des grands jurys de citoyens ont la charge de décider si des auteurs présumés de crime doivent

cas, et ils se prononcent contre, à proportion égale, si c'est un policier qui a tué quelqu'un.

### **Des policiers équipés de fusils d'assaut ?**

## **STOP AUX VIOLENCES POLICIÈRES 16H00 - PLACE DE L'EUROPE - LAUSANNE 31 OCTOBRE JUSTICE POUR MIKE**

### *En Suisse la Police tue aussi*

En mars 2018, Mike Ben Peter est arrêté près de la gare de Lausanne par 6 policiers. Frappé et maintenu durant plusieurs minutes en position de plaquage ventral; il perd connaissance puis décède quelques heures plus tard au CHUV.

### *Aujourd'hui*

Deux ans et demi après sa mort, le procès n'a toujours pas commencé. Les policiers, prévenus d'homicide par négligence, sont toujours en service. Les positions prises par les autorités dans cette affaire sont alarmantes. Elles se déresponsabilisent de la violence en vigueur au sein de la police romande. Tout est mis en œuvre pour que cette violence soit maintenue et légitimée. Les personnes noires sont la cible de politiques sécuritaires caractérisées par le profilage racial. La mort de Mike en est le résultat. La déshumanisation, le harcèlement et les violences racistes doivent cesser. Le règne de l'impunité a trop duré.

### *Nous demandons :*

- La suspension immédiate des six policiers impliqués dans l'arrestation et la mort de Mike.
- La mise en place d'une instance indépendante de dépôt de plaintes contre les abus policiers et de surveillance des pratiques policières.
- L'interdiction immédiate de la pratique dangereuse du « plaquage ventral », et de toute autre pratique dangereuse ou humiliante en Suisse.
- La distribution systématique de reçus lors de chaque contrôle de police.

Organisé par: Collectif Kiboko, Collectif Afrofeministe Amani, Collectif Jean Dutoit, Ligue Panafricaine-UMOJA, Outrage Collectif, SolidaritéS Vaud

Soutenu par: AEA-UNIL, Collectif Afro-Swiss, A qui le Tour, Allianz gegen Racial Profiling, Asile LGBT, BLM Genève, CRAN, Droit de Rester, Dynamic Wisdom, Faites des vagues, Grève du Climat, Grève Féministe, Jupiter Sound System, Justice pour Nico, Kadoke Doyen, Kam'af, La Molène, L'écho des Banlieues, Ligue Suisse des Droits de l'Homme, Loose Antenna, Lutte des MNA, Maison collective de Malagnou, Moins !, POP Vaud, Radio40, Réflexion Décoloniale, Collectif Saint Martin, Silure, Sleep-in, Tournoi Antiraciste, UPAF, Village Africain de Fribourg

être présentés devant la justice: lorsqu'il s'agit d'un homicide commis par un citoyen ordinaire, ils donnent une réponse positive dans 99% des

Si aujourd'hui déjà la violence policière fait problème, que se passe-t-il quand les forces de l'ordre sont lourdement armées? Depuis quelques

années en effet, il est question en Suisse et ailleurs de les équiper de fusils d'assaut. Plusieurs cantons suisses, Genève, Neuchâtel, Berne, Argovie ont franchi le pas. En 2017, Pierre Maudet, encore en charge de la police, justifiait cette décision par l'évolution de la criminalité, la violence accrue des auteurs de braquages et surtout le terrorisme. « Un président et un gouvernement de gauche, écrivait-il dans Le Temps<sup>11</sup>, n'ont eu d'autres choix que de répondre à l'impérieuse nécessité d'armer les forces de l'ordre pour répondre à une menace réelle et meurtrière et rassurer une population inquiète ». A partir de là, le débat entre experts est vif. Il concerne notamment les modalités pratiques de l'utilisation des armes, selon qu'elles sont rangées dans le coffre de la voiture ou portées visiblement par les agents. Plus fondamentalement, la question est de savoir si cette militarisation des forces de l'ordre est de nature à accroître la sécurité de la population ou au contraire de la mettre en danger par un risque accru de violences.

Répondant à Pierre Maudet dans le même journal, Amanda Gavilanes, secrétaire du GSsA, estime que ces équipements vont « vers un état de guerre permanent ». Selon elle, « Il est plus facile de suréquiper nos policiers et de faire appel à l'armée pour des tâches de sécurité intérieure que de mettre en place des réelles politiques sociales de redistribution des richesses. (...) Le rôle de la police n'est pas de sombrer dans la guérilla urbaine et dans la politique de la peur qui en découle, [mais de] protéger la population en étant à son écoute, en étant proche d'elle ». Frédéric Maillard, analyste des pratiques policières, craint que cette arme de combat entraîne les polices « dans un pli guerrier incompatible avec leur nature intrinsèque » qui est de garantir la paix et la sécurité<sup>12</sup>. Même s'il est favorable à un meilleur équipement des forces

de l'ordre, il craint la banalisation de l'armement et son utilisation inadéquate. Il observe aussi qu'à l'académie de Savatan « on enseigne que le vrai métier, c'est le jeu de la surpuissance et de la domination » et que cela doit changer. Le sociologue valaisan David Pichonnaz (professeur à la Haute école de travail social)<sup>13</sup>, juge ces armes disproportionnées dans la plupart des missions. La généralisation d'un tel équipement entraîne des frais considérables pour un efficacité moindre. Même s'il est difficile de le prouver, il estime que « la disponibilité de telles armes augmente le risque de leur utilisation », ce qu'un commentateur, sur les réseaux sociaux, traduit par cette formule : « Donnez un gros marteau à quelqu'un et il verra des clous partout ! ». La moindre des choses serait de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle, par exemple en équipant les forces de l'ordre d'une caméra qui filme automatiquement les interventions.

Ce débat débouche sur une remise en question plus fondamentale encore, celle de l'existence même de la police. Sur son blog dans Le Temps, en 2018, Frédéric Maillard abordait sérieusement cette question : « Une police équipée comme des militaires s'annihile, n'a plus de raison d'être ». Dans ce cas, elle pourrait céder sa place à l'armée qui, en matière d'outils de guerre, est mieux équipée et mieux formée. Mais, avertissait-il, ce serait un formidable aveu d'échec et l'abandon de notre état de paix au profit de la guerre : nous ne devons pas nous abaisser à cette multiplication des armes et de la violence.

### **Abolir la police, vider les prisons !**

Aux Etats-Unis, après la mort de Georges Floyd, les autorités de Minneapolis ont annoncé vouloir démanteler la police pour assurer « un autre modèle de sécurité publique ».

Dans un article récent<sup>14</sup>, trois chercheurs en criminologie, sociologie et sciences politiques reprennent cette idée et rappellent que le mouvement abolitionniste américain existe déjà depuis 1998, et qu'il milite depuis lors pour l'arrêt du financement (et donc de l'existence) de la police et la libération des prisonniers. A noter qu'un mouvement abolitionniste existe aussi en France, sous le slogan « Désarmons-les », créé plus récemment par des proches de victimes de policiers dans les quartiers populaires et amplifié par la répression contre les gilets jaunes. Ces mouvements englobent les luttes anticarcérales et antisystème pénal.

Depuis plusieurs années, à Minneapolis, des réformes ont été introduites pour prévenir les excès des forces de l'ordre, telles que l'amélioration de leur formation, l'obligation de porter une caméra filmant leurs interventions et le durcissement des procédures disciplinaires contre ceux qui contreviennent aux règles. Elles avaient contribué à faire de ce corps de police un modèle. Or l'affaire Georges Floyd montre au contraire que rien n'a changé. « Les réformes libérales

« Les problèmes que nous avons évoqués ici, entre racisme, sexisme, esprit de corps et montée en puissance des unités spéciales ne sont pas tous de même niveau, mais ils ont un point commun en ce sens qu'ils sont perçus comme imputables au système lui-même »

ne servent qu'à renforcer les moyens et le champ d'action des services de police, alors que l'institution reste profondément néfaste », critiquent les abolitionnistes. Les bavures et les violences racistes « ne relèvent pas de dérives individuelles ou de dysfonctionnements institutionnels, mais du système lui-même », dénoncent-ils.

Citant Michel Foucault, ces mouvements rappellent que « la police n'a pas été créée pour répondre au phénomène du crime, mais qu'elle participe (...) à son organisation », par une « gestion différentielle des illégalismes », qui consiste à criminaliser plus durement certaines catégories de personnes, particulièrement les populations pauvres et racisées. Ils en concluent que toute tentative de réforme est vaine. A la place, ils préconisent le renforcement des liens sociaux et une « justice transformatrice », de manière que les personnes puissent gérer collectivement les situations problématiques, y compris les violences interpersonnelles. En attendant, à défaut de pouvoir supprimer la police, il faut la désarmer, y compris de ses armes non-létales comme les tasers. Les budgets pour la police doivent être transférés à la santé, à l'éducation et au logement. Enfin, la justice sociale doit se substituer à la justice pénale, et procéder selon des méthodes non-punitives de résolution de conflits et de réparation.

Par trop fondamentalistes et utopistes, ces prises de position ont peu de chance d'être acceptées dans un contexte d'exacerbation de l'idéologie sécuritaire. Une remise en question serait pourtant nécessaire. La peur du risque semble contaminer le champ social et influencer le système pénal. En même temps, les inégalités, les discriminations, la précarisation, aggravées par la crise du covid, jettent les gens dans la rue, prêts à en découdre avec d'autant plus de violence qu'ils sont de plus en plus maltraités. Censées lutter au plus haut degré d'intervention contre le terrorisme, les forces spéciales militarisées et suréquipées ont tendance à élargir leur périmètre d'action et à déployer leurs méthodes répressives en direction des marginaux racisés, des manifestants, des casseurs et de ceux qui sèment



le chaos dans les villes sans être pour autant des terroristes. Comme le dit Didier Fassin [voir encadré], quelles sont «les circonstances qui conduisent à ce qu'une opération mobilise une vingtaine de militaires en formation d'assaut pour arrêter un homme dont l'essentiel des délits a consisté en des conduites sans permis et des vols sans violence?». A cet égard, la situation des Etats-Unis fait craindre le pire, alors que Donald Trump envoie des unités paramilitaires de la sécurité nationale pour rétablir l'ordre et la loi (Law and Order) dans les villes secouées par la colère des militants de Black Lives Matter. Partout, l'éventuelle militarisation des forces de l'ordre pourrait déclencher une spirale des violences et des

désordres, démonstration implacable du paradoxe selon lequel la recherche intensive de sécurité crée de nouveaux risques et de nouvelles insécurités.

Les problèmes que nous avons évoqués ici, entre racisme, sexisme, esprit de corps et montée en puissance des unités spéciales ne sont pas tous de même niveau, mais ils ont un point commun en ce sens qu'ils sont perçus comme imputables au système lui-même. Les personnes concernées en parlent comme de travers difficiles, voire impossibles, à corriger. Et pourtant nous avons besoin d'une police capable de protéger la population, d'être à son écoute et non pas de la terrifier par ses attitudes belliqueuses et ses effets de masse. Difficile d'esquisser des solutions,

sinon en appelant à une désescalade, à l'écoute des communautés, au renforcement du lien social et à une autre forme de justice, qu'on l'appelle transformatrice ou restaurative.

■ **Anne-Catherine Menétrey-Savary**

## Sources

1. Le Matin dimanche ; 04.10.20 ; Benjamin Pillard ; « l'intervention de la police était diffusée en direct sur snapchat »
2. Le courrier ; 06.10.20 ; Laura Drompt ; « La France se regarde »
3. Moins ! ; 08.10.20 ; collectif Kiboko ; « En Suisse aussi la police tue : racisme anti-noir et violences policières »
4. 24Heures 15.08.20 ; Cloé Banerjee-Din ; Décès de Mike Ben Peter ; « Star de la médecine légale soupçonnée de partialité en faveur des policiers »
5. id
6. Mediapart ; 29.07.20 ; Amar Benmohamed, un cas emblématique du dénigrement subi par les lanceurs d'alerte »
7. Mediapart ; 29.07.20 ; Hélène Berkaoui ; « Le parquet ouvre une enquête »
8. Mediapart ; 29.07.20 ; Amar Benmohamed, un cas emblématique du dénigrement subi par les lanceurs d'alerte »
9. Le Temps ; 05.10.20 ; Marion Police ; « Harcèlement sexuel, une omerta policière »
10. Didier Fassin ; « Mort d'un voyageur » ; Ed. Seuil ; mars 2020
11. Le Temps ; 21.01.17 ; Pierre Maudet ; Amanda Gavilanes (GSSA ) ; « Des fusils d'assaut pour les policiers ? »
12. Le Courrier ; 24.08.18 ; Mohamed Musadak « Police, la tentation martiale »
13. id
14. Gwenola Ricordo, Joël Charbi, Ahaïn Morris ; « Peut-on abolir la police ? » ; The Conversation France ; Archipel ; octobre 2020

## **Didier Fassin : « La mort d'un voyageur » Réflexions sur le mensonge et la vérité ; enquête et contre-enquête : extraits.**

« Il est des situations dans lesquelles les mensonges des agents des forces de l'ordre s'avèrent particulièrement nécessaires. C'est ce qu'on qualifie couramment de bavures, mais qu'il est préférable de désigner tout simplement sous le nom de violence ». La mort de l'homme recherché était-elle justifiée par la légitime défense ? Toute l'enquête vise à le vérifier. Les forces de l'ordre l'affirment, les proches de la victime sont convaincus du contraire. De toute manière, note Didier Fassin, les sanctions administratives à l'encontre des agents sont généralement modérées et les condamnations judiciaires sont rares. Quand un groupe est concerné, l'esprit de solidarité en son sein est renforcé « puisque les témoins en font preuve en joignant leur parole fallacieuse à celles de leurs collègues concernés et que tous se trouvent désormais tenus dans une sorte de pacte secret par la violation de leur serment ». « Dans le cas des forces de l'ordre, (...) les mensonges sont institutionnels, c'est-à-dire incorporés au cœur de l'organisation pour la prémunir d'enquête et de sanctions. De même qu'on parle de racisme institutionnel pour penser la discrimination, on devrait par conséquent parler de duplicité institutionnelle pour penser le mensonge ». De plus, le mensonge protège l'institution du risque d'atteinte à son image publique, ce qui explique en partie pourquoi les supérieurs et même les responsables politiques jusqu'au plus haut niveau de l'Etat n'hésitent pas à participer à la dissimulation de la vérité ».

« L'enjeu du drame ne peut pas être seulement de savoir si les deux gendarmes ont fait feu en état de légitime défense (...) Il doit aussi être de comprendre les circonstances qui conduisent à ce qu'une opération mobilise une vingtaine de militaires en formation d'assaut pour arrêter un homme dont l'essentiel des délits a consisté en des conduites sans permis et des vols sans violence et qu'un juge de l'application des peines a estimé suffisamment peu inquiétant pour lui donner une permission de sortir de prison aux deux-tiers de sa peine ». « Avéré est le fait qu'avec la multiplication d'unités spéciales des forces de l'ordre théoriquement chargées d'intervenir dans des contextes extrêmes tels que des actes de terrorisme ou de prises d'otages, on assiste de fait à un abaissement de leur seuil d'intervention ». On fait appel à ces unités même pour des opérations ordinaires. « Tout comme aux Etats-Unis, où elle atteint des sommets avec l'intégration de l'armement de guerre dans la sécurité intérieure, la militarisation des forces de l'ordre se normalise, conduisant à des actions d'ampleur démesurée ».

« Les témoignages de tous les gendarmes impliqués dans cette opération confirment à cet égard que le fait que cette interpellation concernait un voyageur [communauté des gens du voyage] a été un élément déterminant dans la décision de la justice de faire appel au GIGN plutôt qu'à d'autres unités de gendarmerie. D'abord parce que les individus ainsi caractérisés sont généralement vus a priori comme dangereux et font l'objet de craintes peu rationnelles dans la mesure où il est exceptionnel qu'ils s'en prennent aux personnes en dehors de leur communauté et a fortiori s'attaquent à des forces de l'ordre. Ensuite parce que les militaires savent que même si des abus sont commis lors d'une intervention dans cette population, ils resteront sans conséquences ».

« Rendre la justice relève des missions de l'institution judiciaire. Son activité est indispensable à la démocratie, mais nombre d'études montrent qu'elle tend souvent à faillir au principe d'égalité de traitement entre les parties dans l'attention accordée et les ressources mobilisées aussi bien que dans les procédures mises en œuvre que dans les peines prononcées ». « Rendre justice consiste au contraire à tenter de rétablir une forme d'équité en attribuant à chaque partie la même valeur ». Ce ne fut pas le cas en l'occurrence, « du fait que l'équipe des gendarmes et policiers a construit un récit très cohérent, mais non conforme à la vérité ».

Didier Fassin : « Mort d'un voyageur » ; Seuil ; mars 2020

Didier Fassin est l'auteur de plusieurs livres sur la prison et la justice, dont Infoprison a rendu compte :

[Les prisons que la république mérite](#) ; [Des peines pour quels délits ? La réflexion d'un anthropologue sur la prison.](#)